Commission scolaire des Patriotes

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2006

Procès-verbal de la huitième séance du comité consultatif aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage tenue le 18 septembre 2006, à 19h30, au siège social de la Commission scolaire des Patriotes situé au 1740, rue Roberval, à Saint-Bruno.

Présences

Parents :
Nancy Bernard
Marie-Claude Dion
Danny Gilbert
Johanne Lacroix
France Tremblay
Représentants du personnel enseignant :
Michèle Leduc
Richard Bisson
Représentant des directions d'établissement :
Richard Sylvain
Représentant du personnel professionnel :
Caroline Parent-Legault
Représentant de la communauté :
Denis Roger
Représentant de la direction générale :
Jean-Louis Tousignant

Absences

Parents :
Mireille Desrosiers
Monia Dumais
Martine Hubert-Meyer
Alain Levasseur
Annie Milette
Représentante du personnel de soutien :
Sylvie Lanctôt

Ouverture:
Constatation du quorum

Constatation du quorum

Formant quorum sous la présidence de madame France Tremblay, la séance est ouverte à 19h30.

Adoption
de l'ordre du jour

**Résolution
43-2006-09-18**

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Nancy Bernard appuyée par Johanne Lacroix d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 juin 2006
   2.1 Suivi (Frais de déplacement, impact financier quant à la fermeture de l'école J.P.Labarre, demande de dérogation au régime pédagogique) (annexe 1 – 18-09-2006)
3. Parole au public
4. Parole à la représentante au Comité de parents (Martine Hubert-Meyer) (annexes 2 et 3 – 18-09-2006)
   Information
5. Rappel pour l'assemblée générale (annexe 4 – 18-09-2006)
6. Suivi aux recommandations 2005-2006
7. Bilan de l'organisation des services aux élèves HDAA (Inscrit à la Planification annuelle) (DES) (annexes 5, 6, 7,8 et 9 – 18-09-2006)
8. Mesures d'appui : présentation par Jean-Louis Tousignant (annexe 10 – 18-09-2006)
9. Plan de répartition des professionnels (annexe 11 – 18-09-2006)
10. Comité paritaire EHDAA
11. Classe déficience intellectuelle à l'école J.P. Labarre (annexes 12 et 13 – 18-09-2006)
12. Parole au public
13. Correspondance
14. Questions diverses
    14.1 Ratio espace élève
15. Prochaine réunion
16. Levée de la séance.

Adopté unanimement.

Procès-verbal

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 juin 2006

**Résolution
44-2006-09-18**

IL EST PROPOSÉ par Johanne Lacroix appuyée par Nancy Bernard que le procès-verbal de la séance du 12 juin 2006, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

Parole au public

3. Parole au public

Néant.

Parole à la représentante au Comité de parents

4. Parole à la représentante au Comité de parents (annexes 2 et 3 – 18-09-2006)

Le procès-verbal de la séance du Comité de parents qui s'est tenue le 18 mai 2006 ainsi que l'ordre du jour de la séance qui s'est tenue le 15 juin 2006 sont remis aux membres.

Rappel pour l'assemblée générale

5. Rappel pour l'assemblée générale (annexe 4 – 18-09-2006)

Un rappel des différents éléments pour l'assemblée générale est discuté avec les membres.

Suivi aux recommandations

6. Suivi aux recommandations 2005-2006

Politique relative au critère d'admission et d'inscription

Le comité avait fait la recommandation d'ajouter un article à la politique concernant ces élèves EHDAA et sa fratrie. Cet article n'a pas été relevé, mais la situation peut être regardé sous l'angle des autres articles entres autres 7.3 qui mentionne que la direction d'école peut déroger à l'application de certains articles.

Transport scolaire

Concernant les recommandations auprès des chauffeurs de berline, le Service de l'organisation scolaire avait fait un suivi sur l'application des règles auprès des transporteurs.

Pour le contenu des autres demandes lors de la révision de la politique, elles seront considérées.

Budget

Le budget des mesures d'appui a été maintenu pour l'année scolaire 2006-2007. Le comité de l'annexe B (comité sur la gestion de la masse salariale enseignante) a reconduit sa contribution aux mesures d'appui.

Politique de frais chargés aux parents

Les remarques faites par le comité n'ont pas été retenues directement dans la politique, mais le sens de celles-ci sont incluses dans l'une des orientations qui est « Qui toute contribution financière doit être justifié, raisonnable, établie en fonction des coûts réels… » (art. 5.4) et la responsabilité du Conseil d'établissement d'en faire le suivi.

Brochure et signet

Le guide « Quoi faire lorsque mon enfant rencontre des difficultés à l'école ? » a été finalisé. Des copies ont été transmises aux écoles.

Demande de dérogation au régime pédagogique

Des lettres ont été expédiées à la présidente de la Commission scolaire des Patriotes. De plus, le projet de Loi 32 déposé en juin inclus cette préoccupation et élargie les raisons de la dérogation avec « …est nécessaire pour faciliter son cheminement… ».

Bilan de l'organisation des services aux élèves HDAA

7. Bilan de l'organisation des services aux élèves HDAA (inscrit à la Planification annuelle) (DES) (annexes 5 à 9 – 18-09-2006)

Une mise à jour de la clientèle en adaptation scolaire est remise aux membres et est commentée.

Mesures d'appui

8. Mesures d'appui : présentation par Jean-Louis Tousignant (annexe 10 – 18-09-2006)

Nous avions fait le point sur les mesures de soutien à l'intégration l'an dernier au comité EHDAA. Durant l'année 2005-2006, nous avons apporté des ajustements dans notre procédure et nos manières de faire afin de concrétiser la responsabilité partagée avec l'organisation en secteur avec les directions d'établissement.

Nous avons abordé les pratiques de prises de décision, les balises quant au soutien disponible, etc. Nous avons poursuivi les travaux sur l'offre de service ce qui nous a mené vers des regroupements de service dans les secteurs.

Avec nos partenaires, une entente pour l'année scolaire 2006-2007 est également intervenue avec le comité de suivi de l'annexe B quant à la contribution de 500 000$ à apporter. Des discussions sont à poursuivre quant aux grands principes et procédures pour la gestion de cette mesure .

Nous avons reconduit le cadre de référence pour la prochaine année. Celui-ci sera analysé dans le cadre des travaux avec le comité paritaire et le plan stratégique de la Commission scolaire des Patriotes.

L'évolution financière des demandes est remise aux membres.

Plan de répartition des professionnels

9. Plan de répartition des professionnels (annexe 11 – 18-09-2006)

Le plan de répartition des professionnels pour l'année scolaire 2006-2007 est remis aux membres.

Comité paritaire EHDAA

10. Comité paritaire EHDAA

Voici en synthèse les informations issues des discussions avec le Comité paritaire

1. Distribution des ressources additionnelles en orthopédagogie au primaire.

- Rationnel : enveloppe générée par la clientèle intégrée EHDAA ou à risque au primaire.
- Visée : un ratio 1 ortho / 12,5 enseignants

Recommandations du Comité paritaire :

- Maintien du plan d'effectif actuel (pas d'ajustement à la fluctuation de la clientèle).

- Ajout 13,1378 postes pour la clientèle du primaire seulement règles de distribution : (excluant le préscolaire)
  85% clientèle
  15% selon l'indice défavorisation

Voir le tableau prévisionnel répartition des orthopédagogues

2. Enseignants ressources (8,6078 postes)

- Les discussions ont porté sur le rôle et la fonction de l'enseignant ressource et sur le profil d'exercice.
- La répartition est effectuée en tenant compte des besoins non déjà couvert par d'autres mesures ainsi que de la clientèle à desservir.

3. Enveloppe soutien et professionnel (326 980 $)

Rationnel : pour soutenir les élèves à risque ou EHDAA intégrés en classe ordinaire en priorisant les élèves ayant des troubles du comportement.

Recommandation du Comité paritaire :

- Réserver un montant pour les services répit et santé mentale, car ils répondent aux critères soutien en classe ordinaire.
- Professionnel : idem. Équivalent d'un poste pour maintenir le plan d'effectif professionnel.
- Montant de la FGA 25 456 $.
- Les sommes à distribuer selon les mêmes critères que l'allocation de la mesure 30230.

Besoins exprimés	Besoins retenus		
	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Élèves 16-18 ans FGA	25 456 $		
Services répit TC et santé mentale	138 040 $		
Dyslexie	0 $		
Mesure de soutien à l'intégration	0 $		
Total enveloppe	326 980 $		
À distribuer aux écoles	**163 484 $**		

Conséquences :

Comment payer les autres coûts générés par l'augmentation des classes spécialisées ?

- Pour les professionnels : dans le plan d'effectif
- Pour le soutien : réduire le montant accessible des mesures d'appui pour les classes spécialisées

Mesures d'appui 2006-2007	$
Grand total Secteurs :	776 600 $
Grand total a priori :	115 000 $
(*) Grand total classes spécialisées :	250 000 $
Grand total interprètes	90 000 $
Total Com. scolaire des Patriotes	**1 231 600 $**

11. Classe déficience intellectuelle à l'école J.P. Labarre (annexes 12 et 13 – 18-09-2006)

L'an dernier, une situation particulière s'est produite à l'école J.-P.-LaBarre au regard d'une intervention auprès d'une élève en classe pour les élèves ayant une déficience intellectuelle. Cette situation à conduit la direction de l'école, en collaboration avec les services éducatifs de la commission scolaire, à rencontrer les parents des deux classes. Un représentant du comité consultatif EHDAA était présent.

Plusieurs démarches ont découlé de cette rencontre en cours d'année. Un mandat d'analyse de milieu a été confié à monsieur Michel Pelletier et un rapport a été déposé en juin auprès de la commission scolaire et des intervenants de l'école. Une lettre a été envoyée aux parents concernés pour signaler les éléments importants qui ressortent du rapport.

Nous profiterons de la rencontre pour faire le point sur cette situation.

12. Parole au public

Néant.

13. Correspondance

Néant.

14. Questions diverses

14.1 Ratio espace élève

Un membre se demande si le ratio des classes spécialisées est différent de celui des classes ordinaires parce qu'un élève en classe spéciale demande plus d'attention. Jean-Louis Tousignant mentionne que le ratio des classes spécialisées est différent de celui des classes ordinaires. Il fait part aux membres qu'il va voir avec le directeur du Service des ressources matériels pour savoir qu'elle est l'espace d'une classe, combien d'élèves par classe. Il va aussi vérifier les paramètres avec le MELS.

Prochaine réunion

15. Prochaine réunion

La prochaine réunion sera l'assemblée générale qui aura lieu le 23 octobre 2006 à 19h30 à la Commission scolaire des Patriotes.

Levée de la séance

16. Levée de la séance

Résolution 45-2006-09-18

IL EST PROPOSÉ par Nancy Bernard appuyée par Johanne Lacroix de lever la séance. Il est 9h30.

Adopté unanimement.

Signature

Présidente **Responsable**